

Véronique Cornet (MR) – Député Bourgmestre
Communiqué de presse – 25 avril 2006

Pollution par les micro-particules

Lutgen met Charleroi devant ses responsabilités

**Véronique Cornet demande au Ministre d'exercer son pouvoir de
contrainte**

Ce mardi 25 avril 2006, Véronique Cornet a interpellé le Ministre Lutgen sur la la pollution de l'air dans la région de Charleroi et plus particulièrement sur la problématique des records de concentration de micro-particules dans l'air constatés à Marchienne-au-Pont.

En effet, récemment dans plusieurs articles de presse, l'Echevin compétent et le Ministre Lutgen se sont renvoyés la balle quant aux prises de responsabilité dans ce dossier. L'échevin compétent dit connaître les entreprises polluantes mais demande au Ministre de mesurer plus, de prendre ses responsabilités, de légiférer, d'envoyer la police de l'environnement,... Le Ministre répondant que c'est à la ville de revoir les permis d'environnement pour les rendre plus contraignants.

Pour Véronique Cornet, il n'est pas acceptable qu'une problématique d'une telle importance pour la santé des habitants de la Région de Charleroi ne soit pas traitée d'une manière plus sereine et collégiale. Le moins qu'on puisse dire c'est que l'ambiance de travail n'est pas au beau fixe ! Une coopération en bonne intelligence de l'ensemble des acteurs concernés serait nécessaire pour tenter de trouver des solutions.

Le Ministre a présenté les actions qu'il a entrepris et a également présenté les plans d'actions élaborés par les entreprises concernées afin de diminuer les concentrations en particules dans l'air.

Il semble donc bien que dans ce dossier, tous les acteurs se sentent concernés sauf la ville de Charleroi qui souffre d'un attentisme coupable.

Par ailleurs, le Ministre a insisté sur le fait que c'est à la ville de Charleroi d'agir désormais sur base de l'article 65 du décret relatif au permis d'environnement qui permet aux communes de prendre pleinement leurs responsabilités en imposant des conditions particulières aux entreprises. « La marge de manœuvre existe au niveau de la commune de Charleroi. Je l'ai rappelé aux autorités de Charleroi pour être certain que tout le monde connaisse bien sa part de responsabilités, sa part d'actions », a précisé le Ministre.

Pour Véronique Cornet, il est temps d'agir. Dans une région déjà lourdement touchée par des problèmes socio-économiques et environnementaux, il est urgent que la ville de Charleroi prenne ses responsabilités afin de limiter les risques pour la santé des habitants de Charleroi et de toute sa région ! Et si la ville estime qu'elle ne dispose pas des outils nécessaires, il faut dès lors qu'une concertation soit mise en place rapidement avec le Ministre à ce propos. Par contre, si la ville n'agit pas, c'est au Ministre d'user de son pouvoir de contrainte !

Vous trouverez ci-dessous les principaux éléments de réponse du Ministre Lutgen.

Principaux éléments de réponse du Ministre Lutgen

« Les compétences en la matière sont relativement éclatées. Des décisions doivent être prises à différents niveaux : européen, régional (normes de rejet imposées aux secteurs industriels, agricole, tertiaire – usage rationnel de l'énergie, des transports – sensibilisation à l'environnement) et communal.

En ce qui concerne, les records de concentration de particules dans l'air, j'ai demandé une série d'études complémentaires à l'Issep. C'est une campagne qui n'a jamais vu le jour en Région wallonne, de cette envergure là, de pouvoir autant de temps mesurer et effectuer des mesures complémentaires en vue de déterminer plus précisément la ou les cause(s) de ces déplacements et la caractérisation précise des émissions.

Depuis le 24 février, l'Issep dispose de 2 stations télémétriques et me fournit un rapport journalier complétant les données du réseau Celine. 2 rapports intermédiaires plus complets datant du 30 mars et du 24 avril permettent de définir certaines origines présumées de ces émissions.

Un rapport final sera présenté vers la mi-mai et une nouvelle campagne sera programmée dès septembre afin de prendre en compte les conditions météorologiques différentes notamment au niveau de la période estivale pour pouvoir comparer les données.

J'ai convoqué le 30 mars 2006 la ville de Charleroi pour évoquer la problématique et tenter de développer des actions coordonnées (puisque nous sommes l'un et l'autre concernés) et appeler la commune à assumer ses responsabilités. La DPA, la DPE et l'ISSEP étaient présents à cette première réunion du 30 mars.

J'ai rappelé que l'article 65 permet aux communes, il n'a pas été inventé pour rien, de prendre pleinement leurs responsabilités en imposant des conditions particulières, le cas échéant, à une entreprises suivant toute une série d'éléments qu'on peut avoir en sa possession au niveau communal.

La marge de manœuvre existe au niveau de la commune de Charleroi. Mais je l'ai rappelé pour être certain que tout le monde connaisse bien sa part de responsabilités, sa part d'actions. C'est important de bien la connaître au niveau des conditions nouvelles qui pourraient être imposées.

L'action que je mène c'est d'une part avoir un diagnostic par rapport au travail de l'Issep qui demande un certain temps. Comme vous l'indiquiez Madame Cornet le 15 avril, j'ai parlé d'un délai de 15 jours, mais ça dépendait en fait des conditions météorologiques qui devaient être changeantes pour pouvoir comparer, identifier de façon la plus précise possible les sources de pollution. Et d'autre part, de voir en fonction des responsabilités et du pouvoir d'action de la commune, de la Région, de la DPE, de la DPA, tout ce qui avait été et pouvait encore être mis en œuvre au niveau d'actions qui doivent être bien sûr coordonnées entre ces différents administrations et pouvoirs compétents.

J'ai reçu hier les représentants de l'industrie de la Région de Marchienne, certains représentants, en présence de la ville de Charleroi, de l'Issep, de la DPE et de la DPA. J'ai demandé à chaque entreprise concernée ou suspectée dans un périmètre donné de présenter son plan d'actions en vue de réduire les émissions de poussières. Elles seront évaluées par l'administration, le cas échéant des mesures complémentaires seront prises et seront imposées.

J'ai reçu ce matin les éléments d'intention ou d'actions précises de ces différentes entreprises pour répondre à cette pollution.

Il faut savoir que l'Issep réalise actuellement des compléments d'étude notamment quant à l'analyse des poussières. En effet, si on peut identifier les sources de pollution, il faut connaître au sein d'une entreprise donnée, les outils les plus polluants. On va procéder pour cela à une analyse des particules pour savoir au niveau des métaux lourds et autres quelles en sont les substances afin de déterminer sur un site les outils qui sont concernés.

Nous avons eu cette discussion avec Carsid, puisque d'après le rapport de l'Issep, c'est essentiellement sur cette zone là que la source principale de pollution intervient. Il faut désormais déterminer de façon très précise les outils qui sont concernés, c'est le travail qui est en cours.

Les différents entreprises m'ont envoyé les principales mesures qu'elles prennent ou vont prendre pour lutter contre cette pollution. (Le ministre liste une partie de ces mesures ex : Arcelor/Industeel, Carsid,...).

Il va de soi que l'administration et les techniciens vont analyser l'ensemble de ces mesures prises par les industriels.

Pour nous, réduire ces taux de particules fines est une véritable priorité. Malgré ce que représentent ces entreprises en termes d'emploi, on ne doit pas être aveuglé par cela. La santé publique et l'environnement doivent être une priorité. La santé en la matière n'a pas de prix.

Le tout c'est de pouvoir travailler d'une part en concertation avec les autorités communales mais aussi avec les entreprises concernées, qu'elles remettent des plans en la matière, qu'on puisse les étudier et que le cas échéant on impose des choses.

C'est clairement la volonté qui est la mienne et elle sera mise en place de cette façon là.

La réunion d'hier avec les industriels a été constructive. Chacun a pu y prendre sa part de responsabilités.

En ce qui concerne l'administration, le 7 mars et le 24 avril, j'ai organisé des réunions en mon cabinet. Les services de la DPA et de la DPE examinent les conditions d'exploiter et le respect des permis des entreprises qui sont implantées dans la zone.

J'ai invité la DPA à cerner les dispositions des permis qui ne correspondraient pas aux meilleurs technologies disponibles.

J'ai également chargé la DPA de requérir de la part de l'autorité communale comme lui permet les articles 65 et suivants, les modifications de permis nécessaires pour imposer une diminution significatrice des émissions de poussière. J'ai également chargé la DPE d'intensifier ses contrôles. Une campagne spécifique de contrôles est toujours en cours. Sur base des résultats on proposera des modifications des permis d'exploiter des installations en coordination avec la DPA.

La directive 9661 doit sortir ses effets au 30 octobre 2007. Cela permettra de réduire les émissions de poussières et autres éléments en provenance des installations concernées via la mise en place des meilleures technologies disponibles.

L'administration, secteur par secteur, au niveau de la révision de la directive, établi pour l'instant de nouvelles normes. Au niveau du secteur sidérurgique c'est toujours en cours.

C'est un élément important au niveau de la Région pour imposer d'autres normes demain.

Dans les contrôles qui sont en cours au niveau de la DPE, à ma connaissance par rapport aux rapports que j'ai encore reçus jusqu'à aujourd'hui les permis en tant que tels qui ont été délivrés aux entreprises concernées par la zone sont respectés. Mais à ce niveau là dans certains permis il n'y avait que peu voire même rien. La directive nous permettra demain d'imposer sur tout le sol wallon, le cas échéant, des nouvelles normes harmonieuses.

En attendant, l'article 65 est une clef essentielle qui permet de mettre la pression sur les entreprises.

Notre rôle sera de contrôler pas à pas les investissements une fois qu'ils auront été approuvés par des experts et le cas échéant d'intervenir. Chacun avec sa part de responsabilités. La ville de Charleroi et la Région, le cas échéant, pour imposer des conditions beaucoup plus strictes et particulières.

Nous ne pouvons pas tolérer qu'une situation comme celle là puisse encore perdurer tant pour les habitants de la Région de Charleroi que dans d'autres zones wallonnes.

À un niveau de l'information à la population, différentes actions sont en cours de préparation. J'ai informé l'ensemble des ministres de la santé concernés sur les mesures et les pollutions constatées pour que chacun puisse prendre les mesures nécessaires.

Un serveur vocal a été mis en place. Il est accessible via un numéro vert. Un site Internet est en cours de préparation. La cellule interrégionale Celine a par ailleurs préparé un bulletin

d'information quotidien sur la qualité de l'air susceptible d'être diffusé dans la presse donnant des conseils à la population.

J'ai proposé qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'élaborer un dossier à destination du corps médical.

Dans l'immédiat :

1 - Je vais revoir les entreprises avec la DPE, la DPA et la ville de Charleroi dans les prochains jours (cette semaine voire semaine prochaine). Après analyse des experts de l'administration sur la pertinence des mesures prises par ces entreprises.

2 – Je veux faire en sorte d'avoir une transmission de l'information entre les différents services qui soit optimale.

3 – Nous allons négocier l'ensemble des mesures et normes au niveau de la directive IPPC. Octobre 2007 est en la matière la dernière échéance.

4 - Des mesures seront prises dans le cadre du plan air et ce dans de nombreux secteurs : transport, énergie, logement, travaux publics,... de manière à mettre en place une action coordonnée.

Je signalerai enfin que la ville de Charleroi a commandité une étude (avec Gembloux) sur la qualité de l'air. Elle devrait sortir vers la mi-mai. »

Contact : Nicolas Sottiaux 0486 302 712